



*Gilles*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales**

Séance du 31 mars 2016

Convocation du 25 mars 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le trente et mars à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-cinq mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 31 mars 2016

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-29, L.2121-33 et L.5219-5 XII,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et créant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony, au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu la délibération du conseil de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris du 16 février 2016 créant la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) entre l'établissement public territorial et ses communes membres et actant de sa composition à savoir un titulaire et un suppléant par commune,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 30 mars 2014 et les résultats des élections du 5 avril 2014 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant que par une délibération du 16 février 2016, le conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris a fixé la composition de la commission locale d'évaluation des charges territoriales de la manière suivante : le président ou son représentant et deux représentants par commune : un titulaire et un suppléant désignés par chaque conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner les deux représentants de la ville de Sceaux au sein de la dite commission,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DESIGNE Mme Isabelle Drancy, membre titulaire et M. Thibault Hennion, membre suppléant pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire



*Philippe Laurent*